



COMMUNIQUE DE PRESSE

CGT Educ'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 MONTREUIL cedex

Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.unsen.cgt.fr

Contact Presse : Matthieu Brabant - 06 77 81 34 83

La CGT Éduc'action vote contre les projets de textes concernant l'évolution des statuts des enseignants

Le Comité Technique Ministériel (CTM) du 27 mars 2014 examinait les projets de textes visant à faire évoluer les obligations réglementaires de service des enseignants. La CGT Éduc'action demande depuis des années une évolution de ces textes dans le sens d'une amélioration des conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves.

Nous estimons que les textes présentés comportent, sur certains points, des avancées notables pour les personnels.

Nous actons positivement la hausse du nombre d'enseignants qui pourront bénéficier de décharges pondérées. De même, nous prenons acte positivement de la reconnaissance des missions d'enseignement des professeurs documentalistes dans le cadre de leur temps de service.

Malheureusement, ces projets de textes ne comportent aucune avancée en termes de salaires ou en matière de réduction du temps de travail, alors que le salaire des enseignants, comme celui de tous les fonctionnaires, est gelé depuis juillet 2010 et que le ministère reconnaît lui-même une augmentation de la charge de travail des personnels. Nous ne pouvons que constater que les discussions ont été menées dans un cadre budgétaire contraint.

Les modalités d'application du présent décret, notamment en ce qui concerne l'éducation prioritaire, devront être précisées.

Les projets présentés comportent des aspects qui ne peuvent qu'inquiéter les personnels : l'introduction de la référence aux textes généraux de la Fonction publique concernant le temps de travail est une référence implicite à l'annualisation. Nous réaffirmons notre attachement à des obligations de service hebdomadaires.

Enfin, le mécanisme de pondération concernant les certifiés et les agrégés ne s'appliquera ni pour les enseignants intervenant en lycée professionnel (PLP), ni pour les professeurs d'éducation physique et sportive (P.EPS) : c'est pour nous totalement inacceptable, le principe d'égalité des trois voies du lycée s'en trouvant sérieusement malmené.

La CGT Éduc'action a proposé des amendements aux textes dans un objectif d'amélioration. Ces amendements n'ayant pas été retenus, la CGT Éduc'action s'est donc exprimée contre ces projets de textes.

Montreuil, le 27 mars 2014

